

Chacun des corps de la filière bibliothèque étant régi par un décret portant statut particulier du corps, l'approche de ce référentiel est essentiellement fonctionnelle.

Compte tenu de la diversité des usages attendus de ce référentiel, le choix s'est porté sur un référentiel **d'emplois-types**.

Le modèle de description des emplois-types s'articule autour :

- d'une "**mission**", entendue comme la "raison d'être" de l'emploi-type, sa contribution aux finalités du service.
- d'une rubrique "**environnement**" qui permet de préciser ses conditions d'exercice et de l'illustrer ;
- des "**activités**" induites par la réalisation de la mission, qui sont décrites dans leur diversité, en distinguant les activités principales et les activités associées, ces dernières n'étant pas forcément moins importantes, mais se trouvant moins systématiquement liées à l'exercice de l'emploi-type;
- des "**compétences**" nécessaires pour exercer ces activités, c'est à dire la mise en œuvre en situation professionnelle de savoirs et de savoir-faire permettant d'effectuer convenablement ces activités.

Les compétences requises pour occuper un emploi-type se déduisent des activités. Elles s'acquièrent par :

- la formation initiale et continue : ce sont les **connaissances ou les savoirs généraux et spécifiques** ;
- l'expérience : ce sont les **savoir-faire opérationnels, ou la capacité à réaliser l'activité**, c'est à dire agir en situation et produire un résultat.

Les **fiches de poste**, qui reflètent la variété des situations de travail, s'appuieront sur les fiches d'emplois-types. Une partie des activités d'un emploi-type voire des activités de plusieurs emplois-types pourront être utilisées pour constituer une fiche de poste. Cette fiche précisera les spécificités du poste et les conditions particulières d'exercice dans l'établissement. Une fiche de poste correspondra donc toujours en partie à une ou plusieurs fiches d'emploi-type mais ne se recoupera jamais totalement avec l'une de ces fiches qui ont pour but de servir de référence et non pas de modèle.

Le recensement des compétences a été réalisé pour chaque emploi-type en fonction des activités préalablement décrites. Cette correspondance non seulement devrait faciliter la confection des programmes de formation, mais aussi aider chacun à se situer par rapport aux exigences de la fonction occupée et en déduire les compléments de formation nécessaires.

Il est à noter, en effet, que les compétences citées pour un emploi-type sont des compétences cibles, attendues après quelques années de pratique professionnelle.

Ce référentiel n'a pas été conçu en vue du recrutement. Les modalités de recrutement dans les différents corps de la filière et la formation après concours assurée par l'ENSSIB et les CFCB (centres de formation aux carrières des bibliothèques) qui garantissent une aptitude à la polyvalence, ne sont pas remises en cause. Ce recensement des activités et des compétences pourra cependant alimenter la réflexion sur l'actualisation des épreuves et des programmes des concours.